

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Marins LTÉE	Numéro de permis 2013973	Date d'inspection Le 11 septembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Marins		Numéro de téléphone (506) 532-5768	
Adresse 12 chemin Job Grand-Barachois NB E4P 7P7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(5.1) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel comprend une zone ombragée dont la superficie minimale est de 0,45 m <sup>2</sup> pour chaque enfant pouvant y être accueilli qui est visé au sous-alinéa 4(1)(g)(ii)	31(5.1)	10 sept. 2025	11 sept. 2025
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe que la zone ombragée n'a pas été rajoutée dans le parc extérieur. Au moment de l'inspection, il y avait seulement un petit parasol qui n'est pas suffisant pour le nombre maximum d'enfants pouvant y être accueilli dans le parc extérieur. Une éducatrice a sorti un gros parasol et en a fait l'installation dans le parc extérieur. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de suivi. Le ratio fut respecté au moment de l'inspection.
La lacune est maintenant conforme.

original signé par  
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 septembre 2025

Date

original signé par  
Lynn Brun

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 septembre 2025

Date